

La concertation dans le contexte de la loi industrie verte II



Type de formation

Présentiel



Durée de la formation

2 jours soit 14 heures



Tarif

450€ HT par participant



Taux de réussite

90%



Public concerné

Chargé de projet,
responsable communication,
concertation, responsable
foncier environnement,
directeurs d'agence



Conditions

Intra collective



Lieu

Iddest ou selon le lieu défini



Délai d'accès

6 mois

APTITUDE

Être en relation pour le compte d'une organisation publique ou d'une entreprise privée, avec parties prenantes sur le territoire d'un projet

COMPÉTENCES REQUISES

Aucune

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Comprendre les enjeux de la concertation publique
- Se préparer à une phase de dialogue avec un territoire
- Organiser les différentes étapes du lien avec les parties prenantes locales
- S'accorder sur une posture d'animation d'une réunion publique
- S'entraîner à la préparation de ces temps de dialogue avec un territoire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, MOYENS ET ANIMATION

- Accords académiques et méthodologiques (mises en situation et études de cas)
- Retours d'expériences
- Travaux en sous-groupes
- Échanges entre participants

MODALITÉS D'ÉVALUATION

2 types : questionnaire personnel avant et après la formation + QCM déployés dans la cadre du module

ACCESSIBILITÉ

Iddest est vigilant quant au choix des lieux d'animation de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION ET 2 JOURS

INTRODUCTION & PRINCIPES D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE

- Qu'est-ce que la concertation publique ?
- Distinction à faire entre : information / communication / concertation / influence / co-construction
- Quels sont les objectifs d'une concertation publique ? Pourquoi concerter ?
- Comment entrer en concertation pour un maître d'ouvrage ?
- Qui sont les acteurs au cœur de la concertation pour un maître d'ouvrage ?
- Au cœur de la concertation : le projet : son opportunité / ses caractéristiques / ses solutions alternatives...

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES DE LA CONDUITE D'UNE CONCERTATION LOI INDUSTRIE VERTE II

1. En amont

- Présentation du projet au public : arguments à avancer ? valoriser un projet à l'échelle d'un territoire ? comment parler des études ? quels sont les axes possibles de la concertation ?
- Quel est le territoire du projet ? Étude de contexte sociétal ? Parties prenantes à considérer sur un territoire ?
- Quelles seraient les meilleures modalités de concertation sur le territoire concerné ?

La concertation dans le contexte de la loi industrie verte II (suite)

FORMATEURS



Annie
AUGIER



Jérôme
LAVAUX

2. Pendant la phase de concertation

- Quels sont les outils nécessaires à la présentation au public ?
- Comment se préparer aux rencontres (fond et postures) ?
- Comment annoncer la capitalisation possible et le processus de décisions ?

3. En aval

- Comment faire une capitalisation opérationnelle ?
- Quelles suites donner à une phase de concertation ?
- Quel doit être le contenu d'un bilan et à qui est-il destiné ?

> Focus sur le texte de la loi industrie verte II

> Focus sur le rôle du commissaire enquêteur

EN PRATIQUE : CONDUITE D'UN DÉBAT CONTRADICTOIRE AVEC LES PARTICIPANTS (JEUX DE RÔLES)

LIVRABLES ET SUITES

- Book de synthèse
- Feuilles d'émargement collectif
- Attestations individuelles de présence
- Certificat de réalisation
- Analyse et remise du bilan des questionnaires de satisfaction
- Préconisations d'Iddest quant aux suites possibles ou potentielles de la formation